

## POUR UNE REELLE AUGMENTATION GENERALE DE NOS SALAIRES ET TRAITEMENTS !

Alors qu'une réunion de Négociation Anuelle Obligatoire devait se tenir le 30 mai (à la suite du 12 avril - cf. [Expression CGT](#)), la Direction Générale a décidé de manière unilatérale de la repousser au 5 juillet 2023 dans l'attente des annonces gouvernementales pour la Fonction Publique.

**Le Ministre de la Fonction Publique - Stanislas Guerini - a en effet présenté aux organisations syndicales ce 12 juin une revalorisation des rémunération pour les agents de la Fonction Publique :**

- Augmentation du point d'indice au 1<sup>er</sup> Juillet de +1,5% et attribution de +5 pts pour tous au 1<sup>er</sup> Janvier 2024 ;
- Prime de Pouvoir d'Achat comprise entre 300 et 800€ brute pour les agents percevant une rémunération mensuelle brute inférieure à 3 250 €/mois (intégrant l'ensemble des primes et indemnités) versée en septembre ;
- Reconduction pour 2023 de la Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat (GIPA) - versée aux agents dont le traitement indiciaire brut aurait évolué moins vite que l'indice des prix à la consommation, en cumul sur une période de 4 ans ;
- Remboursement de 75% du forfait de transport collectif ;
- Revalorisation de 10% des indemnités forfaitaires liés à la monétisation du CET ;
- Revalorisation des frais de missions (nuitées hôtelière et repas).

Alors que la perte de pouvoir d'achat dans la Fonction Publique s'élève à plus de 16% depuis 2010 et que l'inflation est aujourd'hui de +5,1%, ces annonces enterme comme en 2022 une nouvelle baisse du niveau de vie des agents. En ce sens, l'ensemble des organisations syndicales a quitté la séance demandant au ministre de revoir sa copie.

La Direction Générale de Pôle emploi s'est attachée à suivre jusqu'à présent les décisions gouvernementales liées à la Fonction Publique dans le cadre des NAO (d'autant plus que ces décisions s'imposent aux agents au droit public).

**Une augmentation de seulement +1,5% des Salaires ou le versement d'une Prime différenciée (et exonérée de cotisations sociales donc de droits sociaux)... ne saurait répondre aux attentes des agents !**

**La CGT Pôle Emploi revendique une réelle augmentation générale des salaires et des traitements qui compense l'inflation et rattrape les pertes subies depuis plus de 10 ans :**

- Une augmentation de la valeur du point et de la partie fixe pour les agents de droit privé,
- Une réelle revalorisation du point d'indice et des grilles indiciaires pour les agents de droit public

Cette demande d'augmentation générale est portée par l'ensemble des organisations syndicales représentatives de Pôle emploi. La CGT Pôle emploi, invite les agents à signer massivement [la pétition intersyndicale en ligne](#) pour peser dans les négociations.

**A l'image des salariées de Vertbaudet et des nombreuses luttes victorieuses pour l'augmentation des salaires et des traitements dans tout le pays, seule notre mobilisation permettra d'obtenir satisfaction.**



**[Signons et faisons signer la Pétition intersyndicale !](#)**

**Construisons ensemble la Mobilisation ! [Syndiquez vous à la CGT !](#)**